

Initiatives ministérielles

instants de ce projet de loi. Je me place du point de vue du profane pour vous dire, ainsi qu'aux autres députés, à quel point le système actuel est désespérément compliqué.

Pour ceux qui connaissent le droit, il est peut-être facile de comprendre que, à la Cour suprême de l'Ontario, il y a une cour d'appel, une haute cour de justice, une cour de district, une cour des tutelles, une cour unifiée de la famille, les magistrats et les commissaires au droit de la famille. Le système est peut-être très logique pour les juristes, mais, pour les profanes, il est extrêmement compliqué. Il est certes grand temps que nous rendions ce système un peu plus facile à comprendre pour nos électeurs, c'est-à-dire pour ceux que nous sommes chargés de représenter à la Chambre et pour ceux que nos collègues représentent à l'Assemblée législative de notre province.

Le projet de loi propose une démarche en deux étapes. Ce n'est pas la première fois qu'on tente de simplifier le système judiciaire. Pendant les trois ans et demi où j'ai siégé à l'Assemblée législative de l'Ontario, il m'a semblé que, chaque fois que les députés parlaient des cours de justice, c'était pour tenter de simplifier le système. En vain.

Aux organisations dont je viens de parler, à la cour provinciale de l'Ontario, par opposition à la Cour suprême de l'Ontario, qu'il faut distinguer de la Cour suprême du Canada, dont nous n'avons pas parlé, viennent s'ajouter la division de la famille, la division criminelle et la division civile. Imaginez le Canadien moyen qui essaie de voir clair dans tout cela.

Nous savons que l'objectif ultime est de n'avoir que deux organisations, la Cour d'appel et la Cour de justice de l'Ontario. Il me semble que ce serait tellement plus facile à comprendre et à expliquer à nos électeurs. Comme le dit le vieil adage, rendre justice sur le tard n'est pas rendre justice. Par analogie, on pourrait se demander si l'on peut même appeler justice un système incompréhensible pour le commun des mortels, un système qui dépasse l'entendement de tant de gens parce qu'il est désespérément compliqué.

• (1250)

Se greffent en plus à cette structure extrêmement complexe tous les tribunaux et les organismes quasi judiciaires tant provinciaux que fédéraux. Je pense notamment, à l'échelon fédéral, à des organismes comme la Commission d'appel de l'immigration, qui est très structurée. Tout le monde doit se lever lorsque les juges, s'ils s'appellent bien ainsi, ou les membres de la commission

entrent dans la salle; on se croirait à la Cour suprême. Il existe pourtant des organismes beaucoup moins formalistes. Je trouve que ces commissions et tribunaux font beaucoup trop de cérémonies.

Je sais que, de l'avis de certaines personnes, il faudrait faire de certains d'entre eux des cours. Il se trouve que je ne suis pas de cet avis. Selon moi, de tels organismes devraient être beaucoup moins attachés aux formes; ils devraient être plus accessibles à l'électeur moyen qui se présenterait avec un ami ou un voisin pour faire entendre son point de vue.

Je ne voudrais pas m'attarder sur ce point. Je sais que nous voulons terminer l'examen de ce projet de loi aujourd'hui. Je crois d'ailleurs qu'on est sur le point de vous faire part de la collaboration que mon parti est disposé à vous accorder à cette fin.

[Français]

Je félicite donc le procureur général de l'Ontario pour son excellente initiative. Il était grandement temps que l'on mette de l'avant une telle mesure, et je suis heureux de voir cette coopération entre le gouvernement fédéral et la province. Je veux particulièrement féliciter le ministre libéral de l'Ontario pour son avant-gardisme et son désir de vouloir justement rendre le système de justice plus accessible aux commettants canadiens.

[Traduction]

Mes vœux accompagnent, bien sûr, mon collègue d'en face qui a collaboré avec le ministre libéral provincial qui est si prévoyant. Je suis heureux que le ministre fédéral de la Justice ait mis à profit la prévoyance de son homologue provincial.

Le président suppléant (M. Paproski): La parole est au député de York-Centre pour un rappel au Règlement.

M. Kaplan: Monsieur le Président, il y a eu consultation. Une fois que nous nous serons prononcés sur le projet de loi à l'étude, je crois que l'on sera généralement d'accord pour passer à l'étude des deux autres projets de loi figurant au *Feuilleton*, c'est-à-dire le projet de loi concernant les incendies criminels et celui concernant le divorce, plus précisément le Get, afin qu'ils soient renvoyés à un comité cette semaine.

M. Robinson: Monsieur le Président, vu l'importance de ces deux mesures législatives, plus particulièrement celle qui porte sur le divorce et qui nous motive depuis un certain temps à presser le gouvernement d'agir, je suis heureux que le député de York-Centre soit d'accord avec la proposition que j'ai faite plus tôt, à savoir de prolonger le débat sur cette mesure législative.